

## ASSEMBLÉE DU 12 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le 12 décembre 2012 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Nicole Champagne, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Stefan Psenak, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Mireille Apollon, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley  
  
Monsieur Michel Brissette, directeur général  
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe  
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire  
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration  
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations  
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles  
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement  
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing  
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines

Absences motivées :

Monsieur Yvon Boucher, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau  
  
Madame Caryl Green, mairesse de la Municipalité de Chelsea

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

CA-2012-175

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2012
3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
  - 4.1 Octroi de contrat – lot 120 – conception et installation des éléments de signalétique
  - 4.2 Octroi de contrat – services professionnels – lot 241 – axes centre-ville
  - 4.3 Ordre de changement – lot 214 – prolongement des pieux
5. **Direction des finances et de l'administration**
  - 5.1 Affectation du surplus libre 2011
6. **Direction de la planification et du développement**
7. **Direction des opérations**
  - 7.1 Acquisition de boîtes de perception pour les autobus articulés 2013
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
  - 9.1 Taux général d'augmentation applicable à la structure salariale du personnel d'encadrement
  - 9.2 Dotation du poste régulier d'analyste à la planification du réseau
10. **Direction des communications et du marketing**
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2012-176

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2012

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon  
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2012 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrat – lot 120 – conception et installation des éléments de signalétique – projet Rapibus**

---

ATTENDU QU'en septembre 2009, dans le cadre du projet Rapibus, la Société retenait les services de la firme *Arium Design Inc.* pour élaborer un plan de signalétique ayant pour objectif d'établir les indications directionnelles et les informations sur les services aux usagers pour les stations, stationnements incitatifs ainsi que la piste cyclable;

ATTENDU QUE dans l'exécution de son mandat, la firme précitée a développé un concept de signalisation propre à l'image de marque du Rapibus, en plus d'élaborer les plans pour l'ensemble des éléments de signalisation;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la production et l'installation de ces éléments de signalisation a été lancé et que les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

Firme	Montant (taxes incluses)
<i>Signalisation SAIC</i>	397 451,33 \$
<i>Provincial Sign Systems</i>	522 902,93 \$
<i>Enseignes Multigraphique</i>	630 063,00 \$
<i>Enseignes Uni-D Design</i>	672 153,05 \$
<i>ED Brunet</i>	1 021 824,80 \$

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des propositions reçues, la firme *Arium Design Inc.*, la firme *Macogep* ainsi que le Bureau de projet Rapibus recommandent de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire, soit celle présentée par la firme *Signalisation SAIC*, au coût de 397 451,33 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2012-224;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak  
 APPUYÉ PAR madame Mireille Apollon  
 ET RÉSOLU :

IL EST RÉSOLU de confier le contrat pour la fourniture et l'installation d'unités signalétiques dans les stations du réseau Rapibus à la firme *Signalisation SAIC*, au coût de 397 451,33 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE la mise en place de mesures préférentielles sur les axes du centre-ville de Gatineau s'avère essentielle à la réussite du projet Rapibus, en permettant d'assurer la continuité de la fluidité du service dans le prolongement de l'axe Rapibus ainsi que l'accès aux centres-villes de Gatineau et d'Ottawa;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Société a procédé à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'implantation de mesures préférentielles pour Rapibus, sur les axes centre-ville de Gatineau (SP-2012-032);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé des propositions, à savoir :

- CIMA+
- Consortium Genivar-Dessau-Roche (GDR);

ATTENDU QU'un comité de sélection a évalué ces propositions et qu'à la suite de cette évaluation, ledit comité recommande de retenir la proposition présentée par le consortium GDR;

ATTENDU QUE la proposition du consortium GDR comporte des honoraires de 81 058 \$ (taxes incluses) et que des fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2012-228;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon  
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne  
ET RÉSOLU :

QUE la proposition présentée par le consortium GDR, au montant de 81 058 \$ (taxes incluses), pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'implantation de mesures préférentielles pour Rapibus sur les axes centre-ville de Gatineau, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2012-090 adoptée le 27 juin 2012, le conseil d'administration confiait à la firme *Excavation Loiselle & Frères Inc.*, pour une somme 14 177 028 \$, le contrat des travaux de voirie et ferroviaires du lot 214 du projet Rapibus – tronçon pont Noir à de la Carrière;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce contrat, des travaux d'ouvrages d'art pour la construction d'un tunnel cyclable, incluant ses murs de tête et ses murs d'aile, doivent être réalisés à l'approche ouest du pont Noir;

ATTENDU QU'à la suite de l'installation de 74 pieux pour supporter les murs d'aile du tunnel cyclable, des essais en chantier ont démontré que ces pieux ne pouvaient soutenir les charges, en raison des conditions de sol existantes;

ATTENDU QUE le consortium *Genivar-Dessau-Roche (GDR)* et la firme *Macogep* ont recommandé de revoir la conception de façon à rallonger de 16 mètres, les 74 pieux précités;

ATTENDU QUE lors du comité général spécial tenu le 10 octobre 2012, les membres du conseil d'administration ont recommandé de procéder à ces travaux additionnels;

ATTENDU QUE, basé sur le taux unitaire prévu au bordereau du contrat précité (207 \$ / M), l'ordre de changement GDR-214-06 a engendré une dépense de 258 466,08 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2012-225;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet Rapibus et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak

APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 297 171 \$ (taxes incluses) reliée à l'ordre de changement GDR-214-06 concernant le prolongement des pieux des murs d'aile du tunnel et de la piste cyclable à l'approche ouest du pont Noir, soit approuvée.

Adopté à l'unanimité

CA-2012-180

#### Affectation du surplus libre 2011

---

ATTENDU QU'il y a un surplus non affecté aux livres de la Société de 885 942 \$ qui provient de l'année antérieure et qu'il doit être affecté avant la fin de la présente année;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exercice budgétaire 2013, les sommes requises pour la réalisation de certains projets non récurrents ont été retirées;

ATTENDU QU'IL y a lieu de réaliser les projets suivants au cours de la prochaine année, soit :

- Identité maîtresse – campagne de publicité;
- Activités de formation et de mobilisation du personnel – projet Rapibus;
- Études et analyses de réseau;

ATTENDU QUE d'autre part, le fonds d'immobilisations a pour objet de payer la partie non subventionnée d'une acquisition, d'une réparation ou d'une rénovation d'un bien immobilisé;

ATTENDU QU'il est recommandé d'affecter ce surplus libre de 885 942 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 12-222;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît

ET RÉSOLU :

QUE la somme de 885 942 \$ provenant du surplus 2011 soit affectée de la façon suivante :

- Fonds d'immobilisations - 660 942 \$;
- Projets spéciaux – 225 000 \$ :
  - o Identité maîtresse – campagne de publicité (75 000 \$)
  - o Activités de formation et de mobilisation du personnel – projet Rapibus (100 000 \$)
  - o Études et analyses de réseau (50 000 \$).

Adoptée à l'unanimité

CA-2012-181

### **Acquisition de boîtes de perception pour les autobus articulés 2013**

---

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal des immobilisations pour les années 2013, 2014, 2015, la Société de transport de l'Outaouais prévoit faire l'acquisition de 21 autobus articulés pour 2013;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en juillet 2011, pour la fourniture de boîtes de perception pour les années 2012 à 2016;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire avait déposé une offre, à savoir, *Les Industries Tag Rive-Sud Inc.*;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2011-101 adoptée par le conseil d'administration le 24 août 2011, la Société autorisait l'octroi du contrat de fourniture des boîtes de perception à la firme *Les Industries Tag Rive-Sud Inc.* pour un montant de 11 382,52 \$ par boîte (taxes incluses) pour l'année 2013;

ATTENDU QUE pour l'année 2013, le contrat précité prévoit l'acquisition de 5 boîtes de perception neuves en raison de l'augmentation du parc autobus;

ATTENDU QU'à l'égard des 16 autres autobus articulés, la Société prévoyait modifier les boîtes de perception existantes pour les réinstaller dans ces nouveaux autobus;

ATTENDU QUE la superficie occupée par la base des boîtes modifiées est supérieure à celle des boîtes neuves et que la configuration à la porte avant des autobus actuels munis de rampe basculante occasionne une réduction d'espace qui rend impossible l'installation d'une boîte modifiée;

ATTENDU QUE la Société devra, par conséquent, procéder à l'achat de 21 boîtes de perception neuves pour les autobus articulés 2013;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition des 21 boîtes de perception pour les autobus articulés 2013 se chiffre à 239 033 \$, (taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2012-221;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Champagne  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

QUE la dépense de 239 033 \$ (taxes incluses), pour l'acquisition des 21 boîtes de perception requises pour les autobus articulés 2013, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2012-182

**Taux général d'augmentation applicable à la structure salariale du personnel d'encadrement**

---

ATTENDU QUE l'article 10.2 du Recueil des conditions de travail applicables au personnel cadre prévoit qu'annuellement, le conseil d'administration détermine le taux général d'augmentation applicable à la structure salariale;

ATTENDU QUE le Comité de gestion et le directeur général recommandent une majoration de l'échelle salariale applicable au personnel cadre de 2,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

ATTENDU QUE la somme requise s'élève à 147 500 \$ et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 12-229;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mireille Apollon  
APPUYÉ PAR madame Nicole Champagne  
ET RÉSOLU :

QUE l'échelle salariale applicable au personnel cadre soit majorée de 2,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

(M. Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier, enregistre sa dissidence)

Adoptée

CA-2012-183

**Dotation du poste régulier d'analyste à la planification du réseau**

---

ATTENDU QU'à la suite de la promotion de M<sup>me</sup> Marie-Pier Pelletier, la Direction des ressources humaines a lancé le processus de sélection visant à combler le poste d'analyste à la planification du réseau;

ATTENDU QUE les entrevues de sélection se dérouleront les 11 et 13 décembre 2012, soit le jour suivant la tenue de la rencontre régulière du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 111 - Autorisation de délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration, ne délègue pas au Comité de gestion le pouvoir d'autoriser l'embauche du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE la prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le 30 janvier 2013 et que le directeur de la planification et du développement souhaite que la personne retenue pour le poste d'analyste à la planification du réseau puisse entrer en fonction dans les meilleurs délais;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

QUE le pouvoir d'embaucher la personne retenue pour combler le poste d'analyste à la planification du réseau, soit délégué au Comité de gestion.

Adoptée à l'unanimité

CA-2012-184

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stefan Psenak  
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Gilbert Lecavalier, secrétaire

.....  
Patrice Martin, président



CA-2012-XXX

---

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat  
Adjoint au directeur général  
et secrétaire